

Evolution de la rétribution des avocats intervenant au titre de l'aide juridictionnelle de 2003 à 2014

Pour mesurer objectivement l'évolution réelle des dépenses d'aide juridictionnelle sur les dix dernières années (compte tenu des multiples réformes et notamment de celles relatives aux divorces), il convient de se reporter aux rétributions versées effectivement par les Carpa aux avocats.

Pour la seule aide juridictionnelle (domaines civil, administratif, pénal), en 2014 :

- il n'aura jamais été payé autant de missions (792.448 missions de base),
- toutefois, le nombre d'unités de valeur payées en 2014 est inférieur à celui de 2005 (10.039.465 vs 10.289.534),
- pour ce qui concerne les règlements (en inhibant la TVA dont le taux est passé de 5,5 % à 19,6 % puis 20 % soit un impact sur le budget de plus de 30 MEUR), **les avocats ont perçu 241 MEUR HT soit sensiblement la même somme qu'en 2008** (2007 ayant été la dernière année de revalorisation du montant de l'unité de valeur), les rétributions ayant même baissé de 2009 à 2011.

	Nbre de missions de base	%	% cumulé depuis 2003	Nbre de majo.	Nbre d'unités de valeur	%	% cumulé depuis 2003	Règl. en Eur H.T.	%	% cumulé depuis 2003
Exercice 2003	656 891			61 855	8 299 575			181 974 431		
Exercice 2004	726 069	10,53%	10,53%	67 459	9 539 885	14,94%	14,94%	212 459 932	16,75%	16,75%
Exercice 2005	764 147	5,24%	16,33%	72 461	10 289 534	7,86%	23,98%	230 031 031	8,27%	26,41%
Exercice 2006	774 721	1,38%	17,94%	72 993	10 138 528	-1,47%	22,16%	226 633 623	-1,48%	24,54%
Exercice 2007	766 959	-1,00%	16,76%	70 952	10 023 384	-1,14%	20,77%	238 199 432	5,10%	30,90%
Exercice 2008	785 171	2,37%	19,53%	74 012	10 011 993	-0,11%	20,63%	241 475 884	1,38%	32,70%
Exercice 2009	772 195	-1,65%	17,55%	73 490	9 846 656	-1,65%	18,64%	237 736 572	-1,55%	30,64%
Exercice 2010	773 983	0,23%	17,83%	74 950	9 793 318	-0,54%	18,00%	236 527 572	-0,51%	29,98%
Exercice 2011	744 444	-3,82%	13,33%	70 687	9 397 583	-4,04%	13,23%	226 765 802	-4,13%	24,61%
Exercice 2012	779 895	4,76%	18,73%	72 369	9 800 531	4,29%	18,08%	236 384 995	4,24%	29,90%
Exercice 2013	787 289	0,95%	19,85%	74 047	9 961 963	1,65%	20,03%	240 139 681	1,59%	31,96%
Exercice 2014	791 448	0,53%	20,48%	71 731	10 039 465	0,78%	20,96%	241 874 048	0,72%	32,92%

Le nombre de missions a donc été en 2014 le plus élevé des douze dernières années, mais a généré un nombre d'UV demeurant inférieur à celui de 2005, pour un total de règlements HT excédant à peine (de 0,165%) celui de 2008.

Les hausses des crédits ont ainsi été absorbées par :

- L'impact des hausses successives du taux de TVA,
- La réforme en profondeur des conditions d'intervention de l'avocat auprès des personnes en privation temporaire de liberté (garde à vue et assimilée), ainsi que des victimes ; l'organisation antérieure à la réforme de 2011 ne pouvant se comparer avec celle désormais en vigueur,
- La suppression du timbre de 35 euros au 31 décembre 2013 que le ministère de la Justice a dû compenser sur son budget.